



Bienvenue à l'école Ste Jeanne
d'Arc de Saint-Domineuc



Livret d'accueil

14 rue du Stade 35190 Saint-Domineuc 02 99 45 33 77
ecoleprivee.stdomineuc@gmail.com

Notre projet éducatif

Préambule :

L'école Ste Jeanne d'Arc de Saint-Domineuc est une école privée catholique sous contrat avec l'état. Elle a une mission d'enseignement et de transmission de savoirs, elle participe ainsi au service public d'éducation.

C'est à la maison que votre enfant apprend la politesse. C'est aussi à la maison qu'il doit apprendre à être honnête, à ne pas mentir, à être correct, ponctuel, à adapter son langage à la situation, à faire preuve de solidarité, à respecter les personnes qu'il rencontre. C'est toujours à la maison qu'il doit apprendre à être propre, à préserver son environnement. C'est encore à la maison qu'il apprend à être organisé, à prendre soin de ses affaires et à ne pas détériorer celles des autres.

À l'école, nous ne faisons que renforcer l'éducation que votre enfant reçoit à la maison pour qu'il soit en mesure d'acquérir de nouvelles connaissances, compétences.

I Pourquoi un projet éducatif dans notre école ?

Le projet éducatif de l'école indique les valeurs, les finalités éducatives et pastorales que souhaite développer la communauté éducative dans l'établissement.

Il concerne l'ensemble de cette communauté éducative et il est aussi réfléchi par les représentants de ses différents partenaires : le conseil d'établissement, l'équipe enseignante, le personnel, les parents d'élèves, l'association des parents d'élèves (APEL), l'organisme de gestion (OGEC) et la paroisse.

Le projet éducatif donne du sens à ce qui est vécu dans l'école et répond à la question :

« Quels types d'adultes voulons-nous former aujourd'hui pour demain ? »

Les finalités éducatives que l'école Sainte Jeanne d'Arc de Saint-Domineuc souhaite mettre en œuvre concernent :

- Le développement individuel de l'enfant
- La socialisation de l'enfant
- La dimension pastorale.

II Notre projet, ce en quoi nous croyons :

L'école Sainte Jeanne d'Arc :

-accueille sans discrimination tous les enfants :

Elle est à l'écoute de chacun (enfants, parents, communauté éducative)

Elle accepte les différences

Elle s'efforce de réduire les inégalités

Elle lutte contre l'exclusion scolaire.

-fait vivre ensemble dans un climat de bienveillance, générosité et de service :

Elle conduit les élèves à prendre des responsabilités dans leur travail, dans leur classe, dans leur environnement

Elle développe le tutorat

Elle éduque à la solidarité afin de sensibiliser les enfants à la notion d'aide au développement, de partage de richesses

Elle favorise un esprit convivial qui permet l'émergence des idées et les projets qui en découlent.

Elle développe l'idée d'entraide entre les familles et les associations

Elle encourage la participation des familles dans diverses activités

Elle interprète positivement et de façon constructive les échanges école/famille autour de l'enfant pour favoriser son développement, son bien-être parmi les autres.

Elle a une volonté de respect mutuel, de confiance réciproque, permettant à chacun d'être considéré quelle que soit sa fonction.

-prépare à l'avenir, au rythme de chacun

Elle transmet des savoirs et des savoir-faire

Elle propose un enseignement avec des moyens pédagogiques variés et adaptés

Elle donne aux enfants une image positive d'eux-mêmes

Elle leur permet d'accéder, par étape, à l'autonomie

Elle assure un suivi pédagogique d'une classe à l'autre, d'un cycle à l'autre et avec le collègue de secteur.

Elle a le souci d'aider les enfants en difficulté

Elle ouvre à la culture et favorise toutes sortes d'expressions

-ouvre le jeune à Dieu et à la culture chrétienne

Elle respecte le cheminement spirituel des familles et les convictions de chacun

Elle s'efforce de créer un climat évangélique en saisissant les faits de vie, les occasions

Elle propose des temps forts et un éveil à la foi

Elle donne toute leur place aux questions existentielles.

III Les acteurs du projet

L'équipe enseignante

Cette équipe a le souci de la réussite et de l'épanouissement des élèves : faire vivre des projets innovants au service des apprentissages fondamentaux et des valeurs éducatives essentielles pour l'école. L'école est un lieu d'éducation en synergie avec la famille.

Le personnel

Les membres du personnel sont rémunérés par l'OGEC et occupent différentes fonctions dans l'école : aide à l'enseignant en maternelle, garderie, étude, entretien des locaux, secrétariat-comptabilité, animation d'ateliers...

Le conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est une instance voulue par l'enseignement catholique. C'est un lieu d'information d'échange et de réflexion. Il permet à tous les partenaires de l'école de se rencontrer et de discuter, dans un même lieu et au sein d'une instance commune.

L'APEL

L'association de parents d'élève se veut un trait d'union entre les deux lieux de vie des enfants que sont la famille et l'école. Elle a pour mission d'accueillir, d'animer et d'informer tout au long de l'année en collaboration avec l'équipe enseignante.

L'APEL souhaite mener des manifestations qui ont du sens par rapport au projet éducatif de l'école : l'ouverture, le respect, la solidarité, le partage de moments festifs et d'amitié avec la volonté de renforcer les liens entre tous : parents, enfants et personnel de l'école.

Chacun est bienvenu pour participer en fonction de ses disponibilités et ses envies aux actions de l'association. L'apel intervient tout au long de l'année dans l'école et certaines manifestations servent à financer des projets au service de vos enfants :

- café de rentrée
- soirée dansante
- comédie musicale
- kermesse
- ventes (chocolats, noix de Saint-Jacques, porte-clés...)
- chasse à l'œuf
- pique-nique des familles en fin d'année
- ...

L'OGEC

C'est l'organisme de gestion de l'école sous le régime d'une association de loi 1901.

Cette association est constituée d'un ensemble de personnes bénévoles qui ont accepté de donner de leur temps et de leurs compétences au service de l'école. Le rôle de l'OGEC est d'offrir à la communauté éducative les conditions matérielles optimales qui permettent la réalisation pérenne du projet éducatif de l'établissement.

Les ressources financières de l'OGEC :

Ressources publiques : l'école étant une école privée sous contrat avec l'état, l'OGEC reçoit un concours financier de la mairie par le biais d'une convention.

Ressources des familles : l'OGEC perçoit une contribution des familles et reçoit aussi le paiement du service périscolaire de garderie.

Les domaines d'activité de l'OGEC :

Gestion économique et financière : l'OGEC assure la vie matérielle et financière de l'établissement

Gestion sociale : l'OGEC est l'employeur du personnel non-enseignant

Gestion immobilière : l'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments.

ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC

HORAIRES

TPS PS MS CEI-CE2	GS, GS-CP, CP-CEI CMI-
CE2-CMI	CM2, CM2
8h45 – 11h45	8h45-12h15
13h15 – 16h30	13h45 -16h30

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Accueil des élèves 10 mn avant les heures de classe.
Garderie : 7h15 – 8h35 16h45-19h00

ASSOCIATIONS

APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre)
Président: M. Christophe Girard
OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)
Président: M. Yann Leborgne

CONTACTS

Kilian Toczé, Chef d'établissement
Décharge de direction : jeudi et vendredi
02 99 45 33 77
ecoleprivee.st.domineuc@gmail.com

CLASSES

TPS-PS-MS : Anne Béranger
ASEM: Blandine Mignot
TPS-PS-MS : Blandine Lavergne
ASEM: Alexia Lesage
MS: Christine Rubin
ASEM: Coralie Lebois
GS: Pascale Lhotellier
ASEM : Sylvie Moreau

GS-CP: Kristell Guinoiseau
CP-CEI: Karine Castel
CEI: Vincent Lafficher
CE2: Rachel Le Pallec
CMI: Myriam Le Moller
CM2: Kilian Toczé – Maïna Labat
Enseignante ASH : Laurence Evnard

AVS : Soazig Grossiat
AVS : Nathalie Régnault
AVS : Yann Brizé
Secrétaire-comptable : Marie-Hélène Careil (présente le jeudi)

Notre projet d'école

AXE 1

Français: Production d'écrits

Mise en oeuvre

- Manipulation de syllabes à partir d'étiquettes mots
- Production écrite de mots pour construire ensuite des phrases.
- Développer la syntaxe d'une phrase
- Travailler la dextérité pour la bonne tenue du crayon.
- Mise en place des rituels dès le début d'année.
- Mise en place du cahier de phrases.
- Ecriture d'une phrase par jour.
- Jogging d'écriture quotidien

Objectifs

- S'exprimer dans un langage syntactiquement correct et précis.
- Reformuler pour mieux se faire comprendre.
- Améliorer la syntaxe.
- Enrichir leur phrase : écrire des phrases complexes.
- Produire des écrits variés en s'appropriant les différentes dimensions de l'activité d'écriture.

Notre projet d'école

AXE 2

Mathématiques: résolution de problèmes

Mise en oeuvre

- Mise en place de situations problèmes lors des rituels et des ateliers
- Manipuler pour faire du sens.
- Argumenter et expliquer sa stratégie voire son raisonnement.
- Trouver des intrus par les catégorisations et les partages.
- Amener celui-ci à justifier sa réponse en bilan d'ateliers.

Objectifs

- Développer un esprit logique et mettre en place un raisonnement.
- Résoudre des problèmes nécessitant l'organisation de données multiples ou la construction d'une démarche qui combine des étapes de raisonnement

Notre projet d'école

AXE 3

Pédagogie

Mise en œuvre

Formation en lien avec l'ISFEC :

- La recherche en neurosciences, théorie d'Howard Gardner, recherches de Bruno Hourst,
- La pédagogie coopérative et différenciation.
- Cette formation sera construite en articulant les apports théoriques avec des activités pratiques.

Objectifs

- L'accueil et la scolarisation de tous les élèves : l'école inclusive, la gestion des comportements et des troubles.
- La mise en œuvre de nouvelles modalités de pratiques pédagogiques dont le numérique, l'amélioration du climat scolaire, la bienveillance éducative...

Notre projet pastoral

Proposer aux élèves un éveil à la foi et une culture religieuse

Mise en oeuvre

25ème heure.
Outils de culture chrétienne: bible pour enfants, Anne et Léo, Zou, abonnements à Pomme d'api soleil (maternelle), et théophilo (élémentaire)
Kermesse de solidarité en mai 2019
Temps forts marqués
Kermesse paroissiale
Célébrations ouvertes 21/12 et 22/04

Statuts de l'enseignement catholique

Art 37 : Au nom de l'évangile, l'école catholique est attachée à la liberté de conscience, à la diversité des croyances dans leur diversité et accueillante aux différents parcours personnels. C'est pourquoi elle permet à chacun de grandir en humanité.

Et c'est aussi

- Comédie musicale.
- Projet Danse et nature, financé par la DRAC, l'APEL, piloté par Figure Project, en lien avec la municipalité.
- Séjour en Auvergne CMI-CM2
- Sortie au Puy du Fou Cp et CEI
- Sortie au Mont-St-Michel en CE2
- Sortie à Brocéliande en maternelle

Des projets sportifs :

l rencontre sportive en élémentaire, l en maternelle avec les écoles privées de Tinténiac, Hédé, Bécherel – La Chapelle Chaussée.

- Judo et gym en maternelle,
- Piscine et judo en CP et CEI,
- Multisports et rugby en CE2,
- Hand et kayak en CMI,
- Volley et kayak en CM2,

avec les éducateurs sportifs de la ComCom ou des intervenants DE.

L'APEL

Le bureau

- Présidente Linda Boutrouelle
- Vice-président : Adrien Le Boulanger
- Trésoriers : Virginie Gauplé et Stéphane Couasnon
- Secrétaires : Manuëla Faisant et Anne-Laure Deffains



+ une trentaine de membres bénévoles

Membres de droit

- Directeur de l'école : Kilian TOCZE

APEL Ste Jeanne d'Arc - Saint Domineuc



Accueil | Apel | Ogec | Evenements | La vie de l'école | Mats aux familles | Contact

<http://apelst.do.over-blog.com/>

<https://www.facebook.com/ecolesaintjeannedarc35190/>



Les travaux et les équipements

Nouveaux bâtiments

- Peinture des classes de MS/GS
- Installation d'étagère CE2/TPS/CP
- Lasure du Préau Maternelle.
- Isolation du grenier (Ancien bâtiment).

Entretien des locaux

- Entretien des locaux
- Nettoyage des locaux et de la cour avant la rentrée.
- Installation d'un bac à sable.
- Mise en place d'un interphone pour pallier à la nouvelle réglementation

Matériel pédagogique

- livres de jeunesse

Matériel enfants

- Achat Bac à sable Maternelle
- Jeux de cour – maternelle
- Matériel de sport (vélo)
- Mise en place d'ateliers jardinage.

Pôle numérique

- Fin de l'installation des vidéo-projecteurs.

En 2018-2019 ...

Les manifestations

- Soirée couscous – Samedi 13 Octobre 2018
- Comédie Musicale – Janvier 2019
- Kermesse 30 juin 2019 (A St Domineuc)
- Collecte de journaux et papiers (Smictom)

Les animations

- La chasse à l'œuf (avril 2019)
- Pot d'accueil (rentrée)
- pique-nique de fin d'année pour les familles – juillet 2019

Les ventes

- Chocolats
- Noix de St Jacques
- Brioches
- caramels

Une manifestation = une commission

Un membre = un talent, une mission !

L'OGEC

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique est :

une association de loi 1901

une association « fermée », l'entrée des membres se fait par cooptation

Bureau:

Président: Yann Leborgne

Vice-Président: Stéphane Couasnon

Trésorière -Secrétaire: Julie Le Blanche

Conseil d'administration:

Alexis Lavergne, Séverine Hue, Stéphanie Doualle, Hervé Rouault, Tony Boutsoque,, Gérald Prioul et Kilian Toczé (associé avec voix consultative)

3 membres de droit:

le représentant de la tutelle: Jean-Loup Leber
le représentant de l'UDOGE: Jean-François Pilard
le représentant de l'APEL: Christophe Girard

Les missions de l'OGEC

- L'OGEC donne une existence juridique à l'établissement
- L'OGEC est garant du caractère propre de l'établissement
- L'OGEC est un organisme employeur :

L'OGEC emploie les ASEMS et les EVS

L'OGEC prend en charge la part du directeur

L'OGEC prend en charge la prévoyance des enseignants

Les enseignants dépendent du droit public, leur employeur est l'Etat

L'OGEC gère le budget fonctionnement

L'école S^{te} Jeanne d'Arc est sous contrat d'association avec l'Etat.

- Ce contrat est basé sur le principe de la parité. L'OGEC reçoit pour un enfant domicilié à S^t Domineuc la même somme dépensée par la mairie pour un enfant de l'école publique.
- Pour les enfants hors commune, représentant 39% de l'effectif, l'OGEC ne reçoit presque pas de subvention.

La participation au fonctionnement de la mairie de S^t Domineuc pour l'année 2017 est :

- Pour un enfant de maternelle: 836,40€
- Pour un enfant du primaire: 195,23€

La mairie de S^t Domineuc verse une participation pour les fournitures et les sorties scolaires pour les enfants de Saint Domineuc:

- Fournitures scolaires: 60€/enfant
- Sorties scolaires: 21€/enfant

Une participation de 10 euros/enfant est demandée cette année aux familles

- L'OGEC gère le patrimoine immobilier

L'OGEC gère le patrimoine immobilier (construction, rénovation, entretien).

Selon la loi Debrée de 1959, l'immobilier est à la charge des familles. La contribution des familles est affectée à ce secteur.

Fiche individuelle de renseignements

Année scolaire 2019 – 2020



Contacts:

14 rue du Stade

35190 Saint-Domineuc

☎ 02 99 45 33 77

@ ecoleprivee.stdomineuc@gmail.com

Nous vous remercions de bien vouloir compléter cette fiche attentivement. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter. Ces renseignements font l'objet d'un traitement informatisé dans le cadre unique de la gestion administrative de l'école. Nous avons pour cela fait une déclaration à la CNIL. Conformément à la loi n° 78-17 du 06 Janvier 1978 vous avez accès aux données saisies pour leur consultation ou modification.

Informations sur l'enfant

Nom (en majuscules) : _____

Prénom : _____

Sexe : F - G

Né(e) le : ___ / ___ / 20___ à : _____

Nationalité : _____

Classe fréquentée
cette année : _____

*Votre enfant a-t-il déjà effectué une
prolongation de scolarité ? Si oui, à quel
niveau (en quelle classe ?)*

oui ➔ Niveau : _____
non

Classe fréquentée
l'année dernière
2018-2019

*Dans quelle école (si autre que Sainte
Jeanne d'Arc) ?*

Informations sur la famille

Responsable légal de l'enfant (entourer la réponse) : PÈRE MÈRE TUTEUR

	Parent 1	Parent 2
Nom :	_____	_____
Prénom :	_____	_____
Adresse : (mettre les deux si parents séparés ou divorcés)	_____ _____ _____	_____ _____ _____
Tél. domicile :	_____	_____
Tél. portable :	_____	_____
Email :	_____	_____
Profession :	_____	_____
Tél. professionnel :	_____	_____

Situation familiale des parents de l'enfant :

mariés ou pacsés concubinage célibataire veuf(ve)

divorcés ou séparés **En cas de divorce, qui exerce l'autorité parentale ? ¹ (non la garde)**
 les deux la mère le père

En cas de divorce, quel est le mode de garde ?

résidence chez le père résidence chez la mère résidence alternée

¹ Si un des deux parents n'exerce pas l'autorité parentale, joindre impérativement une copie du jugement.

Fratrie:

Nombre d'enfants à charge:

Nom et prénom	Date de naissance	Etablissement scolaire ou profession
.....
.....
.....
.....

Votre enfant est-il autorisé à quitter l'école tout seul ? OUI NON

(valable uniquement si votre enfant n'est pas en classe de maternelle)

Si non, quelles sont les personnes autorisées à venir chercher votre enfant ?

Nom et prénoms	Téléphone
.....
.....
.....

Assurance scolaire:

Nom de la société ou de la mutuelle :

N° de contrat :

 Pensez à nous fournir l'attestation d'assurance au **nom de votre enfant**.

Photos:

Dans le cadre de nos activités, nous sommes amenés à prendre les enfants en photo ou à les filmer. En dehors de la presse, ces photos ne sont pas diffusées. Si vous vous opposez à ce que votre enfant soit pris en photo, merci de nous le signaler sur papier libre.

Informations en cas d'urgence

Veillez nous dire si votre enfant rencontre des problèmes médicaux.

Attention, en cas de problèmes médicaux, pensez à nous transmettre les certificats médicaux.

Mettre une croix dans les cases	OUI	NON	Si oui, précisez
L'enfant suit-il un traitement médical ?			
L'enfant fait-il des allergies ? <i>(médicaments, aliments, autres...)</i>			
L'enfant présente-t-il une maladie chronique ? <i>(asthme, convulsions, diabète, autre...)</i>			
L'enfant bénéficie-t-il d'un suivi extérieur ? <i>(CMPP, orthophoniste, psychologue ,autre...)</i>			

Autres informations pouvant être utiles à l'école concernant votre enfant :

.....
.....

Quelles sont les personnes à prévenir et habilitées à venir chercher votre enfant en cas d'urgence ?

Nom et prénom	Téléphone
.....
.....
.....

Médecin traitant : **Tél. :**

Autorisation d'intervention chirurgicale

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

Nous, soussignés, Monsieur et/ou Madamedonnons autorisation d'anesthésier, d'opérer et de pratiquer tout soin nécessaire à notre enfant ainsi que son éventuel transfert vers un autre centre de soin au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il (elle) aurait à subir une intervention chirurgicale.

A le **Signature des parents**

Nous nous engageons à signaler par écrit tout changement dans les renseignements fournis ci-dessus.

Fait à, le

Signature des responsables légaux

Charte des Parents de l'école Sainte Jeanne d'Arc

Article 1

Chaque parent est le premier éducateur de son enfant, en accord avec le projet de l'école et son règlement intérieur.

Il est le premier responsable du respect, par son enfant, de la charte de l'élève.

Article 2

Chaque parent s'interdit tout comportement, geste ou parole qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne (*maître -, personnel de service – parents - enfants ...*)

Article 3

Chaque parent suit la scolarité de son enfant en dialoguant, en confiance, avec lui, avec l'enseignant et/ou le chef d'établissement (*signer les cahiers - vérifier les leçons ...*)

Article 4

Chaque parent est responsable de l'assiduité et de la ponctualité de son enfant à l'école.
(*respecter les horaires et le calendrier scolaire - avvertir le jour même l'établissement en cas d'absence ...*)

Article 5

Chaque parent est responsable de la propreté de son enfant de la petite section au CM2.
(*toilette quotidienne - traitement des poux - propreté des vêtements ...*)

Article 6

Chaque parent respecte les lieux.

(*stationner sur les places de parking - s'interdire de vapoter - par mesure de sécurité n'entrer qu'à 16h30 – pas d'animaux dans l'enceinte de l'école...)*

Article 7

Chaque parent veille à une tenue vestimentaire et une coiffure adaptées et correctes pour son enfant.
(*vêtements adaptés à la météo – épaules et dos couverts – interdiction des chaussures à talons et tongs, des coiffures excentriques, des minishorts et mini-jupes ...*)

Article 8

Chaque parent veille à ce que son enfant n'apporte pas d'objets interdits. Ceux-ci seront confisqués et rendus à la fin de l'année scolaire.
(*argent - téléphone portable - autres objets de valeur - jeux...)*

Charte de l'élève Les règles de vie à l'école

Article 1

Nous avons le droit d'être respectés et le **devoir** de respecter les autres.
(*s'écouter - ne pas se couper la parole - ne pas s'insulter ne pas se moquer – ne pas se battre...)*)

Article 2

Nous avons le **droit** d'avoir du matériel pour travailler et le **devoir** de le respecter.
(*respecter la propreté de chaque lieu – prendre soin de ses affaires et celles de l'école – être assis correctement sur sa chaise – ne pas faire d'échanges de matériel*)

Article 3

Nous avons le **droit** d'apprendre dans de bonnes conditions et le **devoir** de laisser travailler la classe.
(*se déplacer en silence – lever le doigt pour parler – chuchoter avec son voisin lorsque c'est autorisé*)

Article 4

Nous avons le **droit** d'aller à l'école pour apprendre et le **devoir** de travailler de notre mieux.
(*être à l'heure – écouter les consignes – apprendre ses leçons – soigner son travail...)*

Article 5

Nous avons le **droit** d'être en sécurité à l'école et le **devoir** de ne pas mettre en danger les autres.
(*se déplacer calmement, sans courir – ne pas bousculer ni agresser les autres – ne pas apporter d'objets dangereux – ne pas voler...)*

Article 6

Nous avons le **droit** de nous exprimer et le **devoir** d'écouter les autres.

Si je respecte ce règlement :

- ✓ Je peux travailler librement,
- ✓ Je gagne la confiance des autres et du maître,
- ✓ Je peux avoir plus de responsabilités.

Si je ne respecte pas ce règlement, l'adulte peut :

- ✓ M'isoler quelques instants de mes camarades,
- ✓ M'interdire d'utiliser un matériel ou un jeu,
- ✓ M'obliger à réparer la faute que j'ai faite,
- ✓ Me donner un exercice de punition,
- ✓ Me priver d'une partie de la récréation,
- ✓ Informer mes parents,
- ✓ Rencontrer mes parents à l'école.

La plupart des informations sont envoyées par mail. Si un document doit être retourné signé, il sera mis dans la pochette de liaison de l'enfant.

Signatures de parents :

Signature de(s) l'enfant(s) :



Ecole Sainte Jeanne d'Arc

14 rue du Stade

35190 Saint-Domineuc

02 99 45 33 77

ecoleprivee.stdomineuc@gmail.com



CONTRAT DE SCOLARISATION

Le présent contrat est conclu entre l'établissement Ste Jeanne d'Arc représenté par M. Kilian Toczé, chef d'établissement et M. Yann Leborgne, président d'OGEC d'une part, et :

Madame

Monsieur

agissant en qualité de représentant(s) légal(legaux) de

.....

.....

d'autre part.

Il a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'école Ste Jeanne d'Arc inscrit son/ses enfant(s) à compter du et s'engage à assurer sa scolarisation. Cette école est un établissement catholique privé d'enseignement sous contrat.

Madame - Monsieur, après avoir pris connaissance de l'annexe financière de ce présent contrat, s'engage(nt) à s'acquitter **des frais de scolarisation**, notamment la contribution des familles qui permet à l'école de financer les investissements au niveau de l'immobilier et du caractère propre. Les situations particulières pourront être examinées en toute confidentialité avec le Chef d'établissement.

Les informations recueillies sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s) / responsables légaux, les noms, prénoms, adresses postales et numériques de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'Apel, association des parents d'élèves (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Ce présent contrat est renouvelé par tacite reconduction d'année en année.

Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents / responsables légaux informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 30/04.

L'établissement s'engage à respecter ce même terme (le 30/04) pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur le projet éducatif, ...).

Résiliation en cours d'année scolaire :

Le contrat ne peut être résilié en cours d'année scolaire par l'établissement sauf en cas de sanction disciplinaire et de motif grave.

La résiliation peut intervenir de la part de la famille, en cours d'année, pour des causes réelles et sérieuses dont les motifs sont le déménagement, le changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement ou pour tout autre motif légitime et expressément accepté par l'établissement.

Arbitrage :

Pour toute divergence d'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (directeur diocésain ou représentant de la congrégation).

Madame - Monsieur

- *déclare(nt) avoir pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement : le projet éducatif, le règlement intérieur, le règlement financier annexe à ce contrat. Ces documents constituent les cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'élève.*

- *s'engage(nt) à y adhérer et à tout mettre en œuvre afin de les respecter.*

-

Signature des parents / représentants légaux de l'enfant :

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »

Madame :

Signature :

Fait à

Monsieur :

Signature :

le

Le Chef d'établissement,

K. Toczé

Le président de l'OGEC

Y. Leborgne



Ecole Sainte Jeanne d'Arc
 14 rue du Stade
 35190 Saint-Domineuc
 02 99 45 33 77
 ecoleprivee.stdomineuc@gmail.com



**REGLEMENT FINANCIER
 ANNEXE AU CONTRAT DE SCOLARISATION**

Contributions – cotisations – Prestations

1 – La contribution mensuelle des familles:

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en charge par la convention de la mairie.

C'est l'association de gestion composée de membres bénévoles, appelée OGEC, qui en concertation avec le chef d'établissement, détermine le budget afin d'assurer le fonctionnement financier.

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Tarif mensuel	25,00 €	50,00 €	62,50 €

- + Sorties et spectacles en fonction des projets et de l'âge des enfants, fournitures.
- + 10€ fournitures scolaires et matériel pédagogique.
- + 2.50 € cotisation UGSEL secteur en maternelle.
5 € en élémentaire.

2 – Cotisation APEL

L'association des parents d'élèves a pour rôle de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement.

Le montant de la cotisation vous sera communiqué à la rentrée. Une partie est reversée à l'UNAPEL et donne droit à la revue «Famille et éducation».

L'adhésion à l'APEL est facultative.

3 – Prestations scolaires facultatives:

Garderie:

- Horaires: Le matin: **7h15 / 8h35**

Le soir: **16h45 / 19h**

- Tarif: **0,50 € par quart d'heure**

Tout quart d'heure entamé est dû.

A partir de 3 dépassements d'horaire de fermeture, après 19h, 5€ par enfant seront facturés par quart d'heure. Délibération OGEC du 29/06/2017.

4 – Modalités financières

Mode de règlement

Le règlement des contributions s'effectue exclusivement par **prélèvement bancaire** * afin de simplifier la gestion des règlements par l'OGEC.

Les prélèvements sont effectués entre le 10 et 15 de chaque mois, d'octobre à juillet. Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Sécurisé, simple, sans contrainte, le prélèvement est le mode de règlement préconisé par tous les établissements.

Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin (préavis d'un mois).

L'établissement s'engage à respecter le même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (*indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève*).

****Si le mode de règlement par prélèvement bancaire ne vous convient pas, merci de contacter Mme Careil, secrétaire-comptable, le jeudi au 02 99 45 33 77, ou par mail à l'adresse en en-tête.***

A..... Le.....

Signature du Chef d'établissement

Signature du (des) parents

Faire précéder les signatures de la mention «Lu et approuvé»

Le Président OGEC



Ecole Sainte Jeanne d'Arc

14 rue du Stade

35190 Saint-Domineuc

02 99 45 33 77

ecoleprivee.stdomineuc@gmail.com



AUTORISATION PHOTOS ET TRANSPORT

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants de l'école.

En application de la loi *informatique et libertés* et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

D'autre part, nous sommes également amenés à prendre les transports en commun (car...) pour les sorties scolaires et le transport à la piscine dans le cadre des activités régulières de l'école.

Nous vous remercions donc de cocher les cases suivantes pour nous donner (ou non) votre accord :

- | D'accord | Pas d'accord | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pour que des photos représentant mon enfant soient publiées sur la page facebook de l'école . (sans le nom de famille de l'enfant). |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pour que des photos représentant mon enfant soient publiées sur le blog de l'école (sans le nom de famille de l'enfant). |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pour que mon enfant utilise les transports organisés dans le cadre des activités pédagogiques (visite, sortie, piscine...) |

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Date et signature des responsables légaux :



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

DISTRIBUTION DE COMPRIMES D'IODURE DE POTASSIUM
AUX ELEVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
D'ILLE ET VILAINE

Je soussigné(e) M.....

Responsable légal de l'enfant :.....

Niveau de classe :.....

AUTORISE / N'AUTORISE PAS (rayer la mention inutile)

Le chef d'établissement ou son représentant de l'école Ste Jeanne d'Arc

à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils / fille de l'établissement, **à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC-IODE » par le Préfet d'Ille-et-Vilaine.**

Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année.

Fait à Le.....

Signature

Pour compléter le dossier d'inscription, merci de joindre :

- Certificat de radiation (si changement d'école)
- Livret de famille
- Carnet de santé
- RIB
- Attestation d'assurance

Nous serons ravis de vous compter parmi notre communauté éducative !

A très bientôt !